

PERSONNELS PARAMÉDICAUX



RÉMUNÉRATION ET DÉROULEMENT DE CARRIÈRE L'UNSA ENTENDUE PAR LA DIRECTION !

Paris, le 22 juin 2021

Alors que certaines Organisations Syndicales se (re)découvrent une soudaine passion pour les Services Médicaux (mais ne posent aucune question écrite dans les instances *ad hoc*), alors que d'autres ont posé ces derniers mois des DCI à hue et à dia et revendiquent l'inaccessible sans rien obtenir, **l'UNSA-Ferroviaire poursuit avec sérieux et obstination son chemin de la négociation pragmatique, responsable et réaliste, et obtient d'importantes avancées pour le personnel paramédical !**

En janvier 2021, la Fédération **UNSA-Ferroviaire** avait ainsi déposé une demande d'audience auprès de la Direction des Services Médicaux, afin de porter les légitimes revendications des salarié-e-s. La Direction avait sollicité un délai de réflexion afin d'étudier l'ensemble des points et un nouveau rendez-vous avait été convenu avant l'été. La Fédération **UNSA-Ferroviaire** a ainsi été reçue le 11 juin 2021.

Revendications et réponses de la Direction :

- **REVENDEICATION :** mesures de compensation à mettre en place pour les personnels paramédicaux (de laboratoires et infirmiers), recrutés avant le 1^{er} janvier 2020 sans reprise de l'éventuelle ancienneté professionnelle.

L'UNSA-Ferroviaire obtient l'engagement de la Direction, pour les salariés relevant de l'Annexe A3,

d'attribuer la majoration de salaire 10 %, sans tenir compte des délais habituels prévus et avant la prochaine disparition de cette Annexe.

La Direction précise : « Afin de fidéliser et de valoriser l'expérience, acquise hors SNCF, des contractuels annexes A3 des Services Médicaux les plus impactés par l'écart de rémunération engendré par le nouveau système, à savoir ceux en poste depuis 3 ans et plus ou qui ont déjà obtenu une majoration de salaire du fait de leur qualité de service, depuis 3 ans ou plus, Optim'Services a décidé de procéder à une **anticipation d'amélioration salariale de ces personnels à titre exceptionnel en attribuant la hausse de salaire de 10% dès le mois de juillet 2021**. La situation des personnels annexe A3 qui ont moins de 3 ans d'ancienneté entreprise ou qui ont déjà obtenu une majoration de salaire du fait de leur qualité de service, depuis moins de 3 ans, sera étudiée en décembre 2021 et pourra faire l'objet, ou non, d'une réévaluation. »

Décryptage UNSA-Ferroviaire : la Direction attend de voir ce que donnera la transposition classification-rémunération pour les personnels paramédicaux de l'Annexe A3 mais, à défaut, s'est engagée en séance sur cette majoration de 10 % également pour cette seconde catégorie de salariés.

- **REVDICATION** : préciser les critères précis d'accès des infirmier-e-s du Cadre Permanent à la qualification F.

L'UNSA-Ferroviaire obtient de la Direction une clarification écrite : « Les prérequis RH sont les suivants : l'agent doit être E niveau 2 et avoir tenu 2 postes à la qualification E (ou niveau équivalent pour les contractuels). Le salarié doit être validé en COCA. Les membres du COCA étudient « l'assessment » appelé Diagnostic Cadres, diagnostic d'aide à la décision, en complément de la fiche réalisée par le manager pour décider de la validation du potentiel supérieur du salarié. » Grâce à l'UNSA-Ferroviaire, les règles sont plus claires !

- **REVDICATION** : définir et clarifier les possibilités de déroulement de carrière des infirmier-e-s et des possibilités d'accès au collège cadre, hors « parcours manager ».

L'UNSA-Ferroviaire obtient de la Direction la création de postes d'Experts à la qualification F ! Si la Direction indique que « les besoins en management sur le terrain restent toujours forts et qu'actuellement il y a plusieurs postes de cadres sur Viséo », elle précise néanmoins qu'elle « envisage de faire une information en CSSCT au 4^e trimestre 2021 sur les postes d'experts possibles aux Services Médicaux » et que « des postes d'experts ont été identifiés et pesés à la qualification F ». Les propositions émises par l'UNSA-Ferroviaire ont été entendues. Bien que la Direction ne s'engage pas à ce stade par écrit, il pourrait s'agir de 5 à 6 postes d'Experts nationaux, tels que Formateurs SST et « gestes qui sauvent », Formateur aux outils métiers des Services Médicaux (« Aptisec », « Santral »...) Expert Hygiène-Environnement-Pandémie, Adjoint au Conseiller Technique national... Par ailleurs, la Direction n'exclut pas de poursuivre sa réflexion sur d'autres postes d'Experts possibles à l'avenir.

Aux Services Médicaux comme ailleurs, préférez l'original UNSA-Ferroviaire aux copies !

L'UNSA-Ferroviaire est la première O.S. représentative au sein des Services Médicaux.

Les Services Médicaux, il y a ceux qui (en) parlent et (ne) font (que) de la communication, et il y a l'UNSA-Ferroviaire qui fait avancer concrètement vos revendications !

CONTACTS

LES DÉLÉGATIONS FÉDÉRALES UNSA-FERROVIAIRE AUX AUDIENCES :

François PIEROTTI – Secrétaire Fédéral
pierotti.f@unsa-ferroviaire.org

Annabelle CRESPIAN – Infirmière
crespin.a@unsa-ferroviaire.org

Marie-Cécile MARCHETTI – Infirmière
marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org

Agnès RIVOALLAN – Infirmière
rivoallan.a.unsa@gmail.com

Aurore PRINCE – Infirmière

- **REVDICATION** : réserver au personnel infirmier les recrutements d'Adjoint au Dirigeant Paramédical Territorial (ADPT – ex-ADPR).

L'UNSA-Ferroviaire obtient de la Direction cet engagement en séance, ce qui permet de favoriser là aussi la promotion interne pour les infirmier-e-s.

- **REVDICATION** : remplacement des départs d'infirmier-e-s et de secrétaires des Services Médicaux.

La Direction indique : « Nous remplaçons les IDE en santé au travail et en Aptitude Sécurité dès lors que la situation le nécessite (18 recrutements d'IDE réalisés en 2019 et 12 IDE au titre de 2020, année où les démissions ont baissé). En 2021, ce sont déjà 7 autorisations de recrutement qui ont été validées pour le premier semestre ». Si l'UNSA-Ferroviaire se félicite que les Services Médicaux restent une des rares entités de la SA SNCF à pouvoir recruter, en l'espèce des infirmier-e-s, elle regrette que les postes de secrétaires médicales, comme tous les postes dits « administratifs », ne soient plus remplacés depuis des années ! La Direction rappelle la mise en place déjà faite (PACA), en cours (Auvergne) ou en réflexion (Alpes, Rhône-Alpes et Aquitaine) du projet GMT (guichets médecine du travail), destiné à pallier les non-remplacements de secrétaires et à décharger les infirmier-e-s des tâches administratives, comme demandé par la DIRECCTE. Certes, ce dispositif GMT semble recueillir un accueil favorable des professionnels, mais l'UNSA-Ferroviaire a rappelé que tôt ou tard la Direction se trouvera confrontée à la pénurie de secrétaires médicales ! Les Agences Territoriales de Mobilité sont pleines d'agents de la filière administrative en recherche de postes, l'UNSA-Ferroviaire a demandé que soient étudiées des possibilités de reconversion-formation pour ces collègues, au bénéfice des Services Médicaux comme de la solidarité cheminote en matière d'emploi !